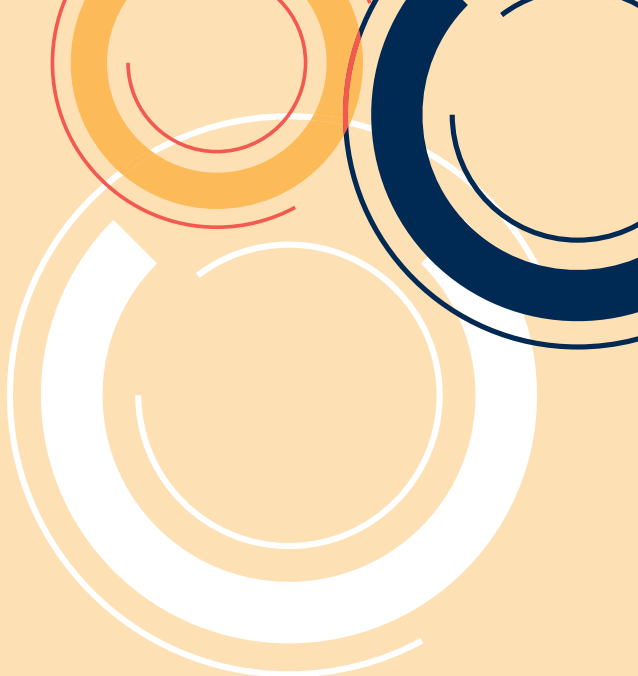
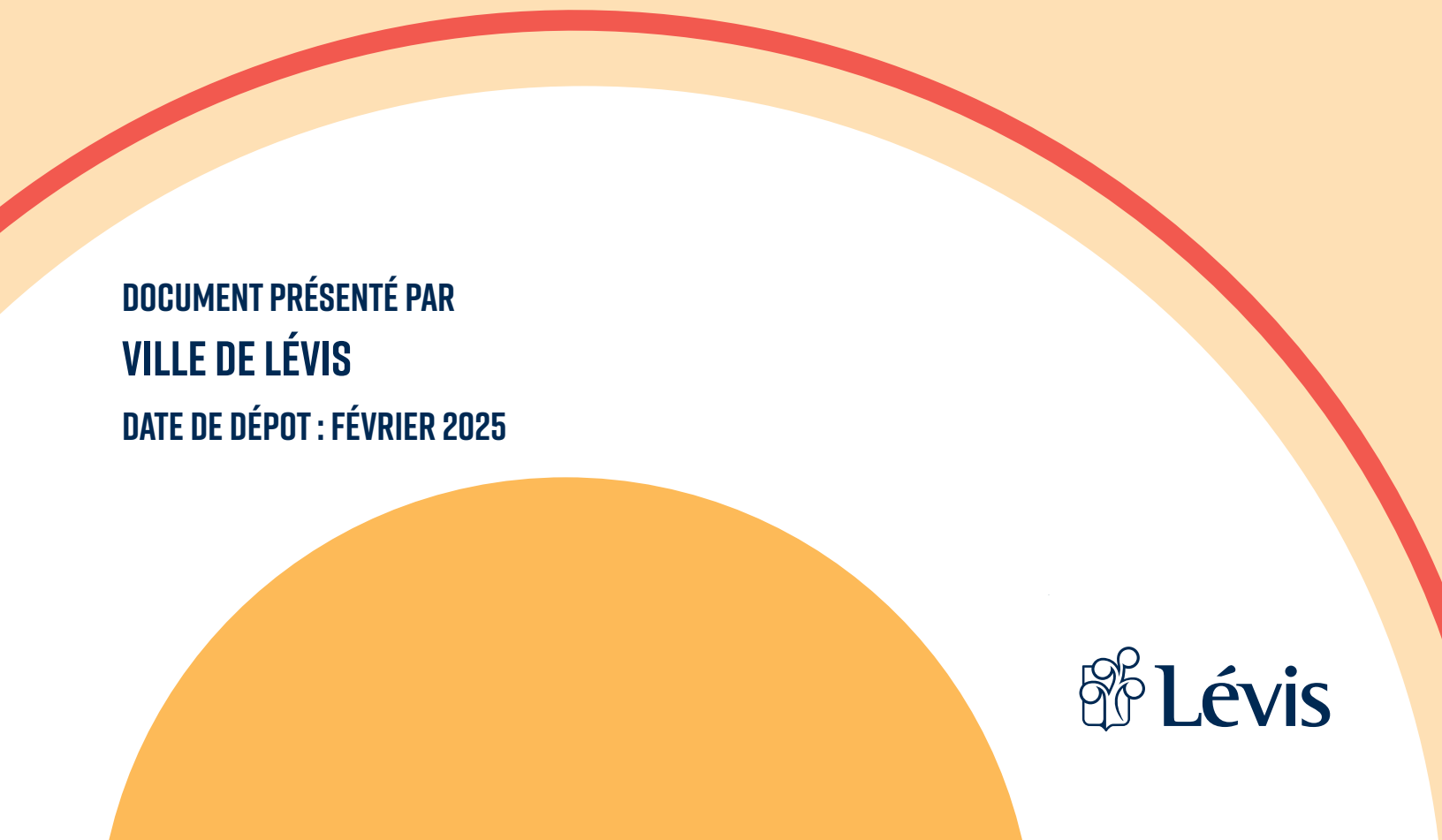




CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

2025-2026



**DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR
VILLE DE LÉVIS**

DATE DE DÉPOT : FÉVRIER 2025



Avec ses 159 049 résidentes et résidents (2024), Lévis maintient sa position de septième plus grande ville du Québec. Au cours des dernières années, la ville a connu une croissance fulgurante qui s'est traduite par une augmentation significative de la population et de son développement économique. Lévis demeure ainsi une destination de choix et une ville réputée pour sa qualité de vie.

La gestion responsable de cette croissance et l'équilibre avec le maintien de services de qualité représentent un défi constant pour notre ville qui doit respecter la capacité de tous à l'absorber dans un contexte économique affecté par l'inflation, et ce, dans une perspective de développement durable.

En effet, le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité que sont les municipalités doivent faire face à l'émergence de défis collectifs de taille que représentent l'adaptation aux changements climatiques, le manque de logements, le soutien aux personnes vulnérables, l'aménagement durable du territoire et l'entretien et la planification du renouvellement des infrastructures municipales essentielles, notamment en eau. Le 13 décembre 2023, les représentants du gouvernement du Québec et des gouvernements de proximité ont signé la « Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : ensemble au service des citoyens » s'engageant ainsi à agir en partenariat dans la réponse à ces enjeux. À l'instar des autres villes, la Ville de Lévis est confrontée à ces défis d'envergure et doit pouvoir y répondre tout en maintenant la qualité de ses services. Cela représente un défi de taille dans un contexte de ressources limitées, c'est pourquoi les consultations prébudgétaires représentent un outil important afin de sensibiliser le gouvernement du Québec.

De plus, certains éléments exclus de la déclaration de réciprocité représentent des défis de taille pour les grandes villes comme la Ville de Lévis. L'aide du gouvernement du Québec est donc essentielle, notamment en matière de sécurité civile, de lutte à la violence armée et de transport et mobilité durable.

Lévis s'est donné une vision claire pour 2040, soit d'être un modèle de qualité de vie pour ses citoyens et de progrès économique pour sa région, dans lequel se conjugue harmonieusement la préservation de l'environnement. Des investissements importants seront nécessaires au cours des prochaines années pour atteindre cette vision et doivent être priorités dès maintenant. En ce sens, la Ville de Lévis vous présente dans les pages qui suivent ses priorités pour l'année 2025-2026.

INFRASTRUCTURES		
1. Pérennisation et maintien des infrastructures (traitement des eaux)	- Renouvellement et bonification du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 20 millions annuellement pour la pérennité des infrastructures	5
2. Interventions préventives et développement de nouvelles infrastructures	Alléger les critères des programmes pour soutenir le développement, l'amélioration et le rehaussement de la capacité des infrastructures	5
3. Maintien des infrastructures sportives	Mise en place d'un programme de soutien financier	6
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE		
4. Soutien à la stratégie de développement du logement social et communautaire abordable	Revoir et ajuster les programmes existants	7
5. Soutien aux organismes œuvrant auprès de clientèles vulnérables	Mise en place d'un programme de soutien financier	7
6. Soutien à l'itinérance	Leviers et ressources supplémentaires	8
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
7. Prévention et répression de la violence armée	Mise en place d'un programme de soutien financier	9
8. Support en matière de sécurité civile	Mise en place d'un programme de soutien financier pour les nouvelles responsabilités	9
ENVIRONNEMENT		
9. Adaptation aux changements climatiques et stabilisation des berges	5 millions de dollars en 2025	10
10. Conservation des milieux naturels	3 millions de dollars annuellement	10
11. Décontamination de terrains	2 millions de dollars annuellement	11
ÉCONOMIE		
12. Zone économique métropolitaine	4 millions de dollars	12
13. Renouvellement du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2	1,6 million de dollars	12
14. Pérennité des fonds dédiés au programme Accès entreprise Québec	Reconduction permanente du programme	13
TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE		
15. Réaménagement des routes 116 et 132 en boulevard urbain	Accélération des phases de conception	14
16. Précisions quant aux intentions pour la réalisation d'un lien autoroutier entre les deux rives	- Préciser les intentions sur le Plan CITÉ - Inscrire la réalisation d'un lien autoroutier inter-rives dans le plan global de mobilité - Sécuriser les sommes nécessaires à la réalisation de ce lien et de la ligne SRB	14
17. Favoriser le transport actif	- Bonification des programmes d'aide financière - Outils d'accompagnement pour les municipalités	15
18. Piste multifonctionnelle sur le pont de Québec	Prévoir l'espace suffisant	16

INFRASTRUCTURES

Pérennisation et maintien des infrastructures (traitement des eaux)

Le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) permettent d'assurer en partie le financement des investissements nécessaires pour le rattrapage et le maintien des actifs de l'eau.

En vertu des différents bilans d'état faits au cours des dernières années, la Ville de Lévis estime à plus de 400 millions de dollars les besoins d'investissements au cours des cinq prochaines années pour accélérer la mise à niveau de ses principales infrastructures et de ses principaux bâtiments municipaux. Dans la perspective actuelle de reconduction du programme de la TECQ pour la période 2025-2030, la Ville de Lévis se verrait octroyer des aides financières de l'ordre de 70 millions de dollars, ce qui correspond à moins de 25 % des besoins énoncés précédemment. Il est par ailleurs fréquent que les équipes d'entretien doivent effectuer des travaux d'entretien ou de remplacement ponctuels pour conserver les équipements opérationnels et ainsi éviter les interruptions de service à la population.

La Ville de Lévis requiert un engagement du gouvernement en ce qui concerne le renouvellement et la bonification du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) avec des paramètres financiers plus généreux favorisant réellement le rattrapage en matière de pérennisation des infrastructures municipales ainsi que le maintien du niveau de service.

En plus des montants prévus par la Déclaration de réciprocité dans les programmes existants, la Ville de Lévis demande au gouvernement d'investir un montant supplémentaire de 20 millions de dollars par année afin de contribuer à assurer la pérennité des infrastructures permettant ainsi de faire face aux impacts des changements climatiques sur les infrastructures.

Interventions préventives et développement de nouvelles infrastructures

Les programmes d'aide financière mentionnés précédemment, notamment le PRIMEAU, doivent en tenir compte et prévoir une certaine flexibilité dans les critères d'admissibilité des projets. La Ville de Lévis a, dans le passé, vu certaines de ses demandes de financement pour la réfection de postes de pompage être jugées inadmissibles par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en raison du remplacement de composantes de mécanique de procédé dans le cadre de ses programmes d'entretien, et ce, en dépit du fait que les autres équipements des postes de pompage étaient également désuets. L'augmentation des capacités des infrastructures est nécessaire afin de permettre le développement du territoire.

La Ville de Lévis souhaite que le gouvernement provincial allège les critères de ses programmes afin de soutenir le développement, l'amélioration et le rehaussement de la capacité de ses infrastructures.

Infrastructures sportives

Soucieuse de soutenir les saines habitudes de vie et d'offrir à sa population des infrastructures sportives de qualité, la Ville de Lévis a investi, au cours des dernières années, des sommes importantes visant la mise à niveau d'équipements et la construction de nouvelles infrastructures pour répondre à la demande grandissante.

L'aide gouvernementale est essentielle pour soutenir les efforts des municipalités dans le maintien et le développement d'infrastructures sportives. La reconduction du PAFIR pour plusieurs années à venir s'avère donc primordiale. À titre d'exemple, parmi les infrastructures prioritaires, notons la construction d'un nouvel aréna sur le territoire, la construction d'une nouvelle palestre de gymnastique, la construction de patinoires couvertes réfrigérées, la mise à niveau des infrastructures de baseball, la rénovation et les améliorations locatives des installations existantes tels arénas, piscines intérieures et extérieures, etc.

La Ville de Lévis souhaite que le gouvernement du Québec bonifie le programme PAFIR afin d'assurer la mise à niveau des infrastructures sportives et de plein air qui sont vieillissantes, mais toujours très populaires auprès des citoyennes et citoyens.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Soutien à la Stratégie de développement du logement social et communautaire abordable

La Ville de Lévis a adopté la Stratégie de développement du logement social et abordable 2021-2031, qui prévoit l'ajout de 1000 logements. Étant une ville à portée régionale, Lévis vit une croissance importante qui crée davantage de pression eu égard à la rareté des logements, tous types confondus, et qui rend le volet des logements abordables et de la pénurie de ces logements encore plus inquiétant pour la population ayant ce type de besoin. Également, les données sociodémographiques révèlent une augmentation du pourcentage de pauvreté, et le phénomène accentue le besoin de soutenir la Stratégie. Comme toutes les villes du Québec, Lévis a subi les effets de l'inflation, qui a fait gonfler les coûts de construction, imposant une augmentation de la contribution financière municipale nécessaire afin qu'elle réalise ses objectifs.

La Ville demande au gouvernement du Québec de revoir et d'ajuster les programmes existants, dont le Programme d'habitation abordable Québec, en collégialité avec les villes du Québec, afin d'y apporter les modifications appropriées, lesquelles doivent refléter la réalité économique actuelle et les besoins contemporains.

Soutien aux organismes œuvrant auprès des clientèles vulnérables

Avec la croissance sociodémographique que connaît actuellement le territoire lévisien, les organismes communautaires offrant des services directs à la population font face à une forte pression.

Le contexte inflationniste des dernières années explique en grande partie les difficultés croissantes rencontrées par de nombreux citoyennes et citoyens lévisiens. Cela engendre de nouveaux visages de la pauvreté, notamment parmi les travailleuses et travailleurs ayant du mal à subvenir à leurs besoins de base. Cette nouvelle réalité, combinée à une importante vague d'immigration, accentue les besoins auxquels les organismes à but non lucratif, véritable filet social de notre collectivité, doivent répondre.

Au cours des dernières années, un nombre croissant d'organismes communautaires se sont tournés vers le palier municipal pour obtenir un soutien financier supplémentaire leur permettant de continuer à remplir leur mission de base.

La Ville de Lévis demande au gouvernement du Québec d'octroyer les sommes suffisantes pour l'aide aux personnes vulnérables et mettre les ressources appropriées afin de pouvoir intervenir adéquatement sur cette problématique.

Soutien à l'itinérance

La Ville de Lévis souhaite, par ses actions, contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses citoyennes et citoyens, au bien-être collectif et au renforcement de la cohésion sociale.

Ces dernières années, une augmentation de l'itinérance visible sur le territoire lévisien a été constatée. Ainsi, tout en maintenant les ressources actuelles, l'offre de services doit être renforcée afin de mieux répondre aux besoins, notamment en matière d'habitation et d'accès au logement.

En 2024, la Ville a amorcé un processus collectif visant l'élaboration d'un plan d'action concerté en matière d'itinérance. Ce plan mobilise ses ressources internes ainsi que ses partenaires pour mettre en œuvre des stratégies innovantes et durables en soutien aux personnes en situation de vulnérabilité.

Pour atteindre ces objectifs, des leviers et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le rôle de la Ville en matière d'itinérance. Ces efforts doivent se concentrer sur les domaines relevant de ses compétences, notamment la gestion des dynamiques et de la cohabitation sociale dans les quartiers lévisiens et les espaces municipaux.

La Ville de Lévis demande au gouvernement du Québec de bonifier les sommes prévues à la Déclaration de réciprocité et d'octroyer des leviers et ressources supplémentaires afin de permettre à la Ville d'intervenir adéquatement afin de combler les besoins en matière d'itinérance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Prévention et répression de la violence armée

Les services de police font face à des phénomènes émergents qui transforment profondément leur réalité quotidienne et celle des citoyennes et citoyens. Parmi ceux-ci, la violence armée, plus préoccupante que jamais, oblige les forces de l'ordre à adapter leurs méthodes et leurs stratégies pour résoudre des dossiers de plus en plus complexes. Notons aussi que le phénomène de la violence armée n'est pas seulement local, mais s'étend à l'échelle provinciale, ce qui requiert une coordination et un soutien interrégional pour que les organisations puissent y répondre efficacement.

Confronté à la recrudescence de la violence armée sur son territoire, le Service de police de la Ville de Lévis a dû intensifier la mobilisation des ressources humaines et financières au cours des deux dernières années pour traiter ces dossiers. Cette concentration des ressources pour lutter contre la violence armée nécessite un ajustement considérable en termes d'effectifs, de financement et de stratégies organisationnelles, et ce, au détriment d'autres activités policières essentielles, telles que les enquêtes sur les crimes économiques. Cela a un impact sur la résolution de plusieurs dossiers ainsi que la qualité des services offerts aux citoyens.

Pour que les organisations policières assurent la sécurité publique et continuent d'être à la hauteur dans un contexte en constante évolution, des moyens, notamment financiers, doivent être mis à leur disposition pour leur permettre de prévenir et de réprimer la criminalité émergente, y compris la violence armée, sur leurs territoires.

La Ville de Lévis demande la mise en place d'un programme visant à soutenir la prévention et la répression de la violence armée pour les villes ayant leur propre corps policier notamment en remboursant les dépenses liées à la surcharge occasionnée par la hausse des conflits armés sur le territoire.

Support en matière de sécurité civile

La Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt exige notamment aux municipalités régionales de comté (MRC), et donc à la Ville de Lévis, de produire un plan régional de résilience au sinistre. Ce travail représente un travail important et l'investissement de nombreuses heures pour effectuer l'analyse des risques, la recherche de solutions et le déploiement d'un plan de communication.

La Loi prévoit un règlement d'application municipale d'inspection des personnes dont les biens ou les services peuvent être à l'origine d'un sinistre. Il nous faudra ainsi embaucher et former des ressources permettant de réaliser les inspections d'entreprises génératrices de risques pour assurer leur conformité.

La Ville de Lévis demande un support financier pour mettre en œuvre les nouvelles responsabilités du milieu municipal à la suite de l'adoption du Projet de loi 50 en sécurité civile, impliquant notamment la mise en place d'une équipe d'évaluation des risques.

ENVIRONNEMENT

Adaptation aux changements climatiques et stabilisation des berges

Les changements climatiques engendrent déjà de nombreux effets et coûts pour la population, les organisations, les municipalités et les gouvernements. Ces effets et ces coûts continueront de croître si des mesures ne sont pas adéquatement mises en place. C'est dans le but d'accroître la résilience de son territoire que Lévis a développé sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques, qui dresse les grandes orientations des mesures à prendre pour tendre vers la résilience climatique.

Selon l'analyse commandée par l'Union des municipalités du Québec et réalisée par WSP et Ouranos, les municipalités du Québec dépenseront au moins 2 milliards de dollars par an de plus pour adapter leurs infrastructures aux changements climatiques (entretien, mise à niveau et remplacement de façon résiliente). Cela représente une augmentation de 12 % des dépenses totales des municipalités (en moyenne). Pour les régions de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches, les coûts associés aux changements climatiques sont estimés à 399 millions de dollars annuellement.

Le gouvernement doit assister les municipalités dans leur adaptation aux changements climatiques. L'aide du gouvernement est essentielle pour que les municipalités puissent jouer adéquatement leur rôle de gouvernement de proximité dans l'adaptation aux changements climatiques.

La Ville de Lévis demande l'appui du gouvernement du Québec pour l'aider à jouer adéquatement son rôle de gouvernement de proximité dans l'adaptation aux changements climatiques. La Ville espère obtenir du gouvernement une somme de 5 millions de dollars en 2025 pour réaliser les travaux de stabilisation des berges les plus urgents. À titre indicatif, il s'agit notamment de la protection des berges le long du Parcours des Anses entre l'anse Tibbits et le secteur de la Traverse.

Conservation des milieux naturels

Les milieux naturels du sud du Québec sont particulièrement vulnérables, en raison des pressions de développement exercées dans des régions densément peuplées. La majorité de ces terres étant de propriété privée, leur conservation représente un défi majeur nécessitant des investissements financiers importants et des efforts significatifs de sensibilisation auprès des propriétaires.

La Ville de Lévis s'engage pleinement dans cette démarche, alignée avec la vision gouvernementale visant la conservation de 30 % du territoire québécois. Actuellement, seulement 6 % du territoire de Lévis est protégé. Grâce à des initiatives structurées, cette proportion atteindra 22 % d'ici 2025. La Ville ambitionne par ailleurs d'atteindre, à moyen terme, l'objectif de 30 % de conservation de son territoire, confirmant ainsi son rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes et la lutte contre la perte de biodiversité.

En effet, lors de la COP15, le gouvernement du Québec a réitéré son engagement à atteindre la prochaine cible mondiale de conservation de 30 % de son territoire d'ici 2030. Pour y arriver, le gouvernement devra maintenant allouer plus d'efforts de conservation dans le sud du Québec. Une contribution gouvernementale est ainsi nécessaire afin de soutenir la Ville de Lévis dans ses démarches pour la conservation des milieux naturels, notamment la réalisation des aménagements requis pour protéger les secteurs les plus à risque.

Concrètement, la Ville de Lévis souhaite donc obtenir une somme de 3 millions de dollars annuellement sur une période de 10 ans pour lui permettre d'acheter des terrains afin de les protéger des pressions de développement.

Décontamination de terrains

La Ville de Lévis s'engage activement à optimiser l'utilisation des espaces situés à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation, notamment pour limiter l'étalement urbain. Cette priorité s'applique également aux terrains destinés au développement industriel, qui sont à la fois stratégiques et en quantité limitée sur son territoire. Cependant, plusieurs de ces terrains présentent une contamination des sols, et les coûts élevés liés à leur réhabilitation risquent de les rendre inutilisables de façon prolongée.

Consciente de l'importance de ces espaces pour le développement économique et environnemental, la Ville reconnaît également la nécessité d'assurer une gestion responsable des sols contaminés afin de protéger la santé publique et les écosystèmes. Toutefois, elle ne peut assumer seule les charges financières associées à leur décontamination, qu'il s'agisse de propriétés publiques ou privées.

Par conséquent, pour améliorer la qualité de l'environnement, promouvoir une gestion durable et proactive des sols, réduire l'étalement urbain à des fins industrielles et stimuler la création de richesse au profit des citoyennes et citoyens, la Ville de Lévis sollicite le soutien financier du gouvernement pour appuyer ses efforts en matière de gestion et de réhabilitation des sols contaminés.

Un montant de 2 millions de dollars annuellement pendant 10 ans serait requis pour permettre à la Ville de décontaminer des terrains stratégiques pour le développement industriel.

ÉCONOMIE

Zone économique métropolitaine

La création de la Zone économique métropolitaine Québec-Lévis a pour objectif d'assurer le développement économique du territoire grâce à une vision stratégique commune et rassembleuse pour l'ensemble des partenaires. Les axes d'intervention prioritaires identifiés par les partenaires sont : l'innovation et la productivité, la main-d'œuvre, l'entrepreneuriat, le tourisme et la culture, la mobilité, et les chaînes d'approvisionnement.

Afin de soutenir la réalisation des projets identifiés sous ces axes et priorités par la communauté d'affaires de Québec-Lévis, la Ville de Lévis souhaite voir la création d'un fonds de développement.

À titre d'exemple, la Ville de Lévis souhaite faire du secteur de la Traverse (Vieux-Lévis), un pôle dynamique et prospère tout en favorisant une meilleure utilisation des infrastructures existantes et en améliorant l'accessibilité. Des travaux sont en cours pour la réalisation d'un plan de développement et de revitalisation de ce secteur, le complément parfait à l'unification des offres touristiques du Vieux-Québec et de Lévis.

La Ville de Lévis demande au gouvernement du Québec de mettre en place un fonds de développement de 4 millions de dollars, renouvelable annuellement, en soutien aux activités de la zone économique métropolitaine Québec-Lévis.

Renouvellement du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2

La Ville de Lévis sollicite un soutien financier stratégique de 1,6 million de dollars, provenant du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) — Soutien à la compétence de développement local et régional. Cette demande vise à consolider les efforts de Lévis en matière de développement économique et social, en misant sur des initiatives structurantes répondant aux besoins des citoyens et des entreprises du territoire.

La Ville de Lévis, en tant que pôle économique majeur de la région de la Chaudière-Appalaches, joue un rôle central dans le développement économique régional. Toutefois, pour maintenir cette dynamique, un soutien ciblé du gouvernement est essentiel. La somme de 1,6 million de dollars demandée permettrait à Lévis de poursuivre ses efforts dans des secteurs stratégiques, tels que l'entrepreneuriat et la réalisation de projets structurants.

Grâce à cette enveloppe budgétaire, la Ville pourrait notamment :

- Renforcer les outils de soutien aux entreprises locales, en accompagnant les entrepreneurs dans leurs projets de croissance et d'innovation.
- Développer des projets structurants qui génèrent des retombées économiques directes, tout en améliorant la qualité de vie des résidents.
- Appuyer la diversification économique, en misant sur des secteurs porteurs.

L'attribution de ces fonds aurait des effets significatifs à court et à long terme pour Lévis et ses environs. Cet engagement serait un signal fort de la volonté du gouvernement de soutenir les collectivités dynamiques et ambitieuses comme Lévis, qui jouent un rôle clé dans le développement du Québec.

La Ville de Lévis demande au gouvernement du Québec de reconduire le volet 2 du Fonds régions et ruralité, dont le soutien financier accordé à la Ville représente un montant de 1,6 million, lequel permet de consolider les bases d'une croissance durable tout en maximisant les retombées économiques, sociales et environnementales pour l'ensemble de la région.

Pérennité des fonds dédiés au programme Accès entreprise Québec

Le 3 avril 2023, le gouvernement du Québec a annoncé le renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2025, des modalités de gestion des Fonds locaux d'investissement (FLI) et desquels relèvent les fonds dédiés au programme Accès entreprise Québec. Depuis sa mise en place, le programme Accès entreprise Québec s'est affirmé comme un levier indispensable pour renforcer l'écosystème entrepreneurial au Québec. En offrant un soutien flexible et adapté, il permet aux MRC de répondre aux besoins variés des entrepreneurs, qu'il s'agisse de démarrage, d'expansion ou de relance d'activités.

Pour Lévis, qui joue un rôle central dans la région de la Chaudière-Appalaches, la reconduction des fonds dédiés au programme Accès entreprise Québec sur une base permanente offrirait plusieurs avantages significatifs, notamment :

- **Prévisibilité et stabilité** : Les entrepreneurs et les MRC pourraient planifier à long terme, en s'appuyant sur un financement pérenne pour élaborer et réaliser des projets ambitieux.
- **Efficacité accrue** : La continuité du programme permettrait aux équipes locales de mieux structurer leur accompagnement et de maximiser les impacts des fonds alloués.

Dans un contexte marqué par des défis économiques croissants, notamment en matière de pénurie de main-d'œuvre et de transition écologique, le programme Accès entreprise Québec constitue une réponse adaptée et efficace. Il permet d'accompagner les entrepreneurs dans la réalisation de leur projet d'affaires et de soutenir la création de richesse sur le territoire.

La Ville de Lévis demande au gouvernement du Québec de reconnaître la valeur stratégique du programme Accès entreprise Québec par une reconduction permanente de ses deux ressources qui constituent un investissement judicieux pour soutenir les entrepreneurs, renforcer les écosystèmes économiques locaux et assurer une croissance inclusive et durable dans toutes les régions du Québec.

TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

Réaménagement des routes 116 et 132 en boulevard urbain

En 2023, après la finalisation de l'étude d'opportunité, le gouvernement du Québec a annoncé le début de la réalisation des plans et devis pour le réaménagement des routes 116 (route des Rivières, entre le chemin Olivier et la route Marie-Victorin) et 132 (route Marie-Victorin, entre la route des Rivières et le pont de Québec jusqu'au chemin du Sault). Une entente de collaboration est en processus d'acceptation à cet effet pour la réalisation des plans et devis.

Le gouvernement reconnaît ainsi le bien-fondé des travaux de réaménagement des routes 116 et 132 en boulevards urbains. Il reconnaît aussi que la piste cyclable actuelle est non sécuritaire (accès trop nombreux ou trop larges) et que le secteur est peu convivial pour les piétons.

Plusieurs enjeux de sécurité routière justifient l'importance d'accélérer les études en cours afin d'amorcer les travaux de construction le plus rapidement possible. En parallèle, des mesures d'atténuation doivent être examinées et mises en place afin de partager cet espace routier de façon harmonieuse et sécuritaire. Des mesures temporaires ont été réalisées, dont l'ajout de feux de circulation pour l'ensemble des usagers, mais il est nécessaire de poursuivre l'aménagement afin d'assurer la sécurité des usagers.

La Ville de Lévis demande une accélération des phases de conception et de préparation des plans et devis afin d'amorcer la mise en œuvre du projet plus rapidement, soit en 2028. De plus, des mesures temporaires doivent être identifiées afin d'améliorer la sécurité routière et les mesures de protection mises en place pour l'ensemble des usagers, notamment les plus vulnérables.

Précisions quant aux intentions pour la réalisation d'un lien autoroutier entre les deux rives

Dans le cadre de sa vision 2040, résultat d'un large consensus au sein de la population lévisienne, la Ville de Lévis a identifié la mobilité urbaine comme un élément incontournable pour assurer des modes de déplacement efficaces, sécuritaires et intégrés. Trois orientations à cet effet ont été retenues :

1. Contribuer au déploiement d'un réseau de mobilité suprarégional, incluant un nouveau lien autoroutier interrives.
2. Prioriser l'amélioration de l'offre de service en transport en commun.
3. Privilégier les modes de déplacement actifs dans les milieux urbains.

Le gouvernement du Québec a pris des engagements fermes lors des campagnes électorales de 2018 et de 2022 pour la réalisation d'un lien autoroutier entre les deux rives. La population lévisienne appuie fortement le projet d'un lien autoroutier et elle s'interroge toujours sur les intentions du gouvernement du Québec en regard de son plan d'action sur la mobilité incluant un lien autoroutier entre les deux rives.

Au cours des dernières années, la Ville de Lévis a collaboré étroitement avec le gouvernement du Québec afin d'assurer la réalisation de l'engagement gouvernemental sur la réalisation d'un lien autoroutier entre les deux rives et elle a multiplié les interventions pour la défense de ce projet. Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Québec n'a pas présenté sa vision globale de la mobilité sur les territoires de Lévis et de Québec, ainsi qu'entre les deux rives, et ce, même à la suite du dépôt du Plan CITÉ de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) en juin 2024.

Ainsi, la Ville de Lévis demande que le gouvernement du Québec précise dans les meilleurs délais ses intentions sur le Plan CITÉ déposé par la CDPQ comprenant :

- **Un tramway évalué maintenant à 7,6 G\$**
- **Un tunnel de transport collectif reliant Québec et Lévis évalué à 3,9 G\$**
- **Un réseau de SRB pour la ligne Guillaume-Couture à Lévis évalué à 2,4 G\$**
- **Un réseau de SRB sur la ligne Chaudière à Lévis et la ligne Charest à Québec évalué à 1,3 G\$**
- **De nouvelles voies dédiées (autobus express) évaluées à 780 M\$**

La Ville de Lévis demande également que le gouvernement du Québec inscrive dans le plan global de mobilité la réalisation d'un lien autoroutier entre les deux rives, et qu'il annonce à la population dans les meilleurs délais :

- **Le tracé précis du lien autoroutier entre les deux rives**
- **Les coûts de réalisation prévus**
- **L'échéancier de réalisation**
- **L'intégration du lien autoroutier avec le réseau structurant de transport collectif**

La Ville de Lévis demande que le gouvernement du Québec sécurise, dans le cadre de la présentation du prochain budget provincial 2025-2026, les sommes d'argent nécessaires à la réalisation du nouveau lien autoroutier entre Québec et Lévis ainsi que la ligne SRB.

Favoriser la mobilité active et durable

Au cours des prochaines années, la Ville de Lévis désire poursuivre le développement des alternatives à l'utilisation de l'automobile dans son périmètre urbain, soit le transport actif et alternatif, se définissant notamment par des moyens de transport respectueux de l'environnement. Afin de créer un réseau cyclable intégré et sécuritaire, la Ville de Lévis mise sur la mise en place d'un lien cyclable utilitaire de 16 km dans l'axe est-ouest de la Ville, entre le pont de Québec et le Cégep de Lévis. Ce projet est d'ailleurs inscrit dans la liste des dix grands chantiers de Lévis. Ce réseau, accessible à d'autres modes de transports durables, permettra de consolider les alternatives au transport par automobile.

Plusieurs autres projets sont également en cours de planification : la phase II de la piste cyclable utilitaire sur le boulevard Guillaume-Couture, l'interconnexion sécuritaire de l'ensemble de ses pistes cyclables et la mise aux normes de voies cyclables existantes. En parallèle, en collaboration avec la Société de transport de Lévis, la Ville désire développer rapidement une offre de vélos en libre-service.

Ces différents projets lui permettront de concrétiser sa vision d'une mobilité durable sur son territoire. Toutefois, leur réalisation nécessite des ressources humaines et financières importantes. La hausse des coûts pour la réalisation de projets d'infrastructure ou l'achat d'équipements est un défi pour les municipalités.

La Ville demande une bonification des programmes d'aide financière au développement des alternatives à la voiture, notamment les transports actif et alternatifs dans les périmètres urbains, des outils d'accompagnement pour les municipalités et un incitatif pour l'aider à prendre un virage marqué dans l'offre d'infrastructures de transport.

Piste multifonctionnelle sur le pont de Québec

Le pont de Québec est un lien interrives stratégique important pour les cyclistes et les piétons adeptes des transports actifs. L'amélioration de la piste cyclable actuelle sur le pont de Québec représente une belle occasion de favoriser le développement de l'offre de mobilité active dans la région, et ce, en cohérence avec les orientations de la Communauté métropolitaine de Québec qui souhaite favoriser l'interconnexion des réseaux cyclables de son territoire. En effet, cette piste multifonctionnelle sur le pont de Québec permettra de connecter la piste utilitaire sur le boulevard Guillaume-Couture au côté nord du fleuve de façon sécuritaire.

La Ville demande au gouvernement du Québec de prévoir un espace suffisant pour accueillir une piste multifonctionnelle efficace assurant la sécurité des piétons, des cyclistes et des autres usagers sur le pont de Québec.





2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 5P7
ville.levis.qc.ca